

Agadir-Idaoutanane Taghazout aura sa station balnéaire

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-02-2011 00:39:25

Validation de deux conventions sur la réhabilitation environnementale des mosquées et des écoles coraniques et sur des établissements scolaires implantés dans le monde rural.

Le Conseil préfectoral d'Agadir-Idaoutanane a procédé, au terme de la réunion de sa session ordinaire, tenue au siège de la wilaya d'Agadir, le 27 janvier dernier, à la validation des résultats du compte administratif de l'année 2010, relatif au budget de la province et à celle des résultats du compte administratif de la même année portant sur le budget annexe.

Cette réunion été présidée par Abderrahim Oummani, en présence de Mohamed Boussaid, wali de la région de Souss Massa-Drâa, gouverneur de la préfecture d'Agadir-Idaoutanane et a connu la participation des membres du conseil, des agents d'autorité et des chefs de services extérieurs. Au cours de cette session, il a également été procédé à la promulgation du projet de programmation du surplus des deux budgets précités, à celle concernant la convention de partenariat relative à la régénération d'un million d'arbres fruitiers forestiers et agricoles au terme des cinq années à venir et à une série de conventions de partenariats et de coopération portant sur la réalisation de projets intégrés dans les secteurs de l'eau et de l'environnement au niveau de la province d'Agadir-Idaoutanane, dont la convention thématique relative à l'assainissement liquide dans le monde rural, celle portant sur la prévention contre les inondations, celle relative à la gestion des déchets solides et celle relative à la lutte contre l'usage des sacs en plastique. Les participants aux travaux de cette réunion ont aussi procédé à la validation de deux conventions thématiques revêtant une grande importance, dont la première porte sur la réhabilitation environnementale des mosquées et des écoles coraniques et dont la seconde porte, quant à elle, sur celle des établissements scolaires implantés dans le monde rural.

Ont ainsi constitué les axes prépondérants des travaux de cette session, outre le sort du projet de la station balnéaire de Taghazout et les délais prévus pour la réalisation de ce projet grandiose, ainsi que celui des projets permettant à la population rurale l'accès à l'eau potable, la situation d'urbanisme au monde rural et l'état d'avancement des projets d'infrastructures routières qui y sont programmés. Le président du conseil, au terme d'une allocution qu'il a prononcée à l'occasion, a souligné que les activités du conseil, pendant la période entre les deux sessions, ont été caractérisées par la participation de son bureau et par celle des présidents des commissions aux différentes opérations inscrites dans les travaux des commissions préparatoires et du conseil administratif de l'Académie régionale pour l'éducation et pour la formation, à ceux de la réunion de la commission provinciale de développement humain, à ceux de la commission du suivi de la gestion déléguée et autres... Il ainsi évoqué que le conseil, en vue de révéler le contenu de son plan de développement, a organisé un atelier participatif, sous le thème "Le plan provincial au service du développement rural".

L'organisation de cet atelier s'inspire, a-t-il enchaîné, de l'ample conviction du conseil que la planification stratégique participative et l'intégration du genre social sont considérées comme étant

un outil fondamental pour la mise en oeuvre de ladite stratégie optimale, proportionnelle et adéquate fondée sur les principes de la bonne gouvernance. Il a ajouté que ce qui a caractérisé cet atelier est la participation, à ses travaux, des présidents des communes rurales, celle des chefs des services extérieurs, celle des acteurs sociaux, économiques et culturels et du tissu associatif évoluant au monde rural. La rencontre a été couronnée par l'élaboration des recommandations qui seront prises en ample considération dans l'élaboration dudit plan de développement provincial.

Depuis son adjudication de ses fonctions institutionnelles, le conseil, a-t-il déclaré, ne cesse de chercher les issues prometteuses pour le développement rural, à travers la mobilisation des acteurs et à travers celle, dans un contexte participatif avec les services de l'Etat et avec les organismes non gouvernementaux, des moyens financiers, logistiques et humains. Les efforts draconiens déployés dans ce sens, a-t-il avancé, ont débouché sur la réalisation d'une multitude de projets inscrits dans le développement du monde rural et portant, notamment, sur l'amplification des infrastructures de base routières inscrites dans le programme national des voies rurales, dont l'état d'avancement des travaux s'avère fort important.

Ces routes permettront le désenclavement des douars et des communes et celui, en corrélation de la population rurale y évoluant, via leur connexion au réseau routier à hauteur de 90% à la fin de l'année 2012. Outre leur approvisionnement en eau potable à partir du barrage Moulay Abdellah (à hauteur de 90%).

Mise en oeuvre d'une stratégie volontariste

Dans un autre contexte, M. Oummani a souligné les impératifs et les entraves nuisant au développement du monde rural. Il s'agit de la carence constatée en matière notamment des équipements structurants et il s'agit, surtout, des attentes de la population rurale et qui sont, pourtant, diverses et multiples, alors que les moyens dont disposent les communes rurales demeurent trop limités et ne permettent pas le traitement, d'une manière concentrée, des impératifs qui demeurent, néanmoins, majeurs. Ceci représente, d'après M. Oummani, un appel à la convergence des efforts et à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie volontariste visant l'instauration des piliers de développement et la catalysation du rythme de réalisation des projets inscrits dans le monde rural, représentant 80% du territoire de la province. Et, de ce fait, a-t-il conclu, ce projet de plan de développement provincial se veut global et exhaustif et doit répondre aux véritables exigences et aux véritables attentes de la population rurale. Par

Lematin